



SOCIÉTÉ MAROCAINE D'OPHTALMOLOGIE

Casablanca, Le 11/6/2019

Communiqué de la Société Marocaine d'ophtalmologie

Le bureau de la société marocaine d'ophtalmologie réuni le mardi 11/6/19 pour étudier tous les éléments (logistiques) susceptibles de faire réussir l'assemblée générale électorale prévue le 15/6/19 à 15 h à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca et après avoir passé en revue les différents aspects de son contenu :

- Le bureau et à l'unanimité conscient de garder et de préserver l'union des ophtalmologistes en ces moments difficiles où ils mènent un combat législatif pour faire valoir leur droit à ne pas légaliser l'exercice illégal de l'ophtalmologie.
- Le bureau après avoir entendu de vive voix les collègues qui se sont manifestés et qui ont exprimé leur volonté partagée et leur désir d'apporter à la SMO toute leur énergie pour son développement.
- Le bureau leur a assuré que :
Si leurs demandes étaient légitimes, la manière n'a pas respecté les voies coutumières ; La SMO appartient à tous et son bureau a exprimé à plusieurs reprises son ouverture au dialogue constructif
- Le bureau mettra à la disposition des confrères qui le demandent le rapport moral et financier.
- Le bureau mettra en place une commission chargée de revoir les statuts de la SMO (avec échéance) sous la supervision du nouveau bureau élu.
- Le bureau informe les collègues que s'ils n'ont pas téléchargés le bulletin de vote par procuration sur le site web, l'ordonnance et le cachet du médecin suffira
- l'amnistie pour la cotisation à la SMO n'est pas du ressort du bureau, cette question sera posée au début de l'AG pour décision
- Le bureau invite tous les collègues à une solidarité sans faille pour réussir notre objectif commun : le développement de notre spécialité.

Le bureau de la SMO
11/6/19